

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TECHNIQUE

MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE
MONITORAT FÉDÉRAL 1^{ER} DEGRÉ

COMMISSION
TECHNIQUE NATIONALE

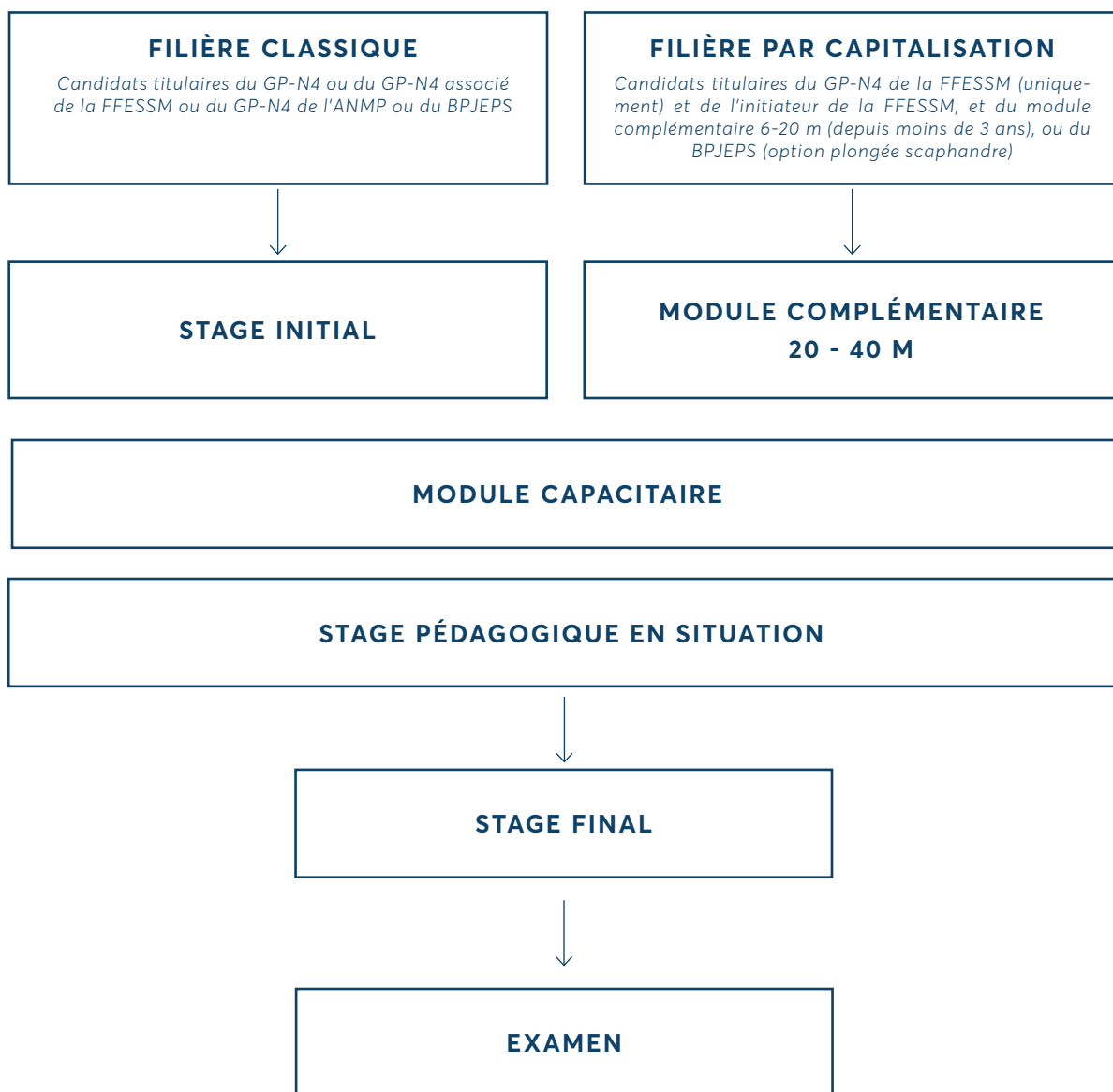
FFESSM

VERSION JUILLET 2026



MF1

ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION



PRÉROGATIVES

RÈGLES D'ORGANISATION
ET ALLÈGEMENTS

— PRÉROGATIVES

Le brevet de « Moniteur Fédéral 1^{er} degré » (MF1) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant Niveau 3 (E3) définie dans le Code du Sport. (*Etablissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1).*

Cet encadrant possède les compétences générales suivantes :

- « Connaître le cadre règlementaire de l'activité »
- « Concevoir, réaliser et évaluer un acte d'enseignement »
- « Organiser et sécuriser l'activité »
- « Organiser un cursus de formation »

En plus des prérogatives définies par le Code du Sport, le MF1 peut :

- Signer les carnets de plongée
- Valider les compétences des diplômés des plongeurs Niveau 1 à Niveau 3 ainsi que les qualifications PA12, PA20, PA40, PE40 et PE60
- Signer les attestations d'aptitude des candidats au brevet de Guide de Palanquée - Niveau 4
- Signer l'attestation d'aptitude à présenter l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 mètres du MF1
- Valider les qualifications de Directeur de Plongée en Exploration – Niveau 5
- Assurer les fonctions de Directeur de Plongée
- Être membre d'un jury d'examen de Guide de Palanquée - Niveau 4, et évaluer :
 - A deux avec un autre E3 licencié à la FFESSM les épreuves du groupe 1
 - En double avec un MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEPPA, ou BEES2 ou DESJEPS ou DEJEPS (E4) licencié à la FFESSM, les épreuves des groupes 2 et 3
- Être membre d'un jury d'examen d'initiateur et évaluer :
 - A deux avec un autre E3 licencié à la FFESSM l'épreuve du mannequin
 - En double avec un MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2 ou DESJEPS licencié à la FFESSM, les épreuves de pédagogie
- Devenir tuteur de stage en situation pour le cursus de formation initiateur.



RÈGLES D'ORGANISATION DU CURSUS MF1

La formation au MF1 peut se faire par 2 voies différentes :

- La **filière classique** : destinée aux titulaires du GP-N4 ou GP-N4 associé de la FFESSM, ou du GP-N4 de l'ANMP, ou du BPJEPS (option plongée scaphandre). Les stagiaires effectuent dans l'ordre chronologique le stage initial, le stage en situation, le stage final puis se présentent à l'examen. Le module capacitaire MF1, accessible dès l'obtention du GP-N4, doit être validé avant l'entrée en stage final.
- La **filière par capitalisation**, réservée aux candidats titulaires du GP-N4 de la FFESSM (uniquement) et de l'initiateur de la FFESSM (quelle que soit son ancienneté) et du module complémentaire 6-20 m (acquis depuis moins de 3 ans) ou du BPJEPS (option plongée scaphandre). Les stagiaires effectuent dans l'ordre chronologique le module complémentaire 20-40 m du MF1 (à la place du stage initial), le stage en situation, le stage final puis se présentent à l'examen. Ils peuvent cependant décider de passer par la filière classique. Le module capacitaire MF1, accessible dès l'obtention du GP-N4, doit être validé avant l'entrée en stage final.

ALLÈGEMENTS

En fonction des diplômes et qualifications qu'ils possèdent, les candidats peuvent bénéficier d'un certain nombre d'allègements dans la filière classique comme dans la filière par capitalisation.

Le stagiaire ayant la possibilité d'être exempté du stage initial doit en faire la demande au Président de la CTR et lui fournir les justificatifs correspondants (diplômes, qualifications, ...)

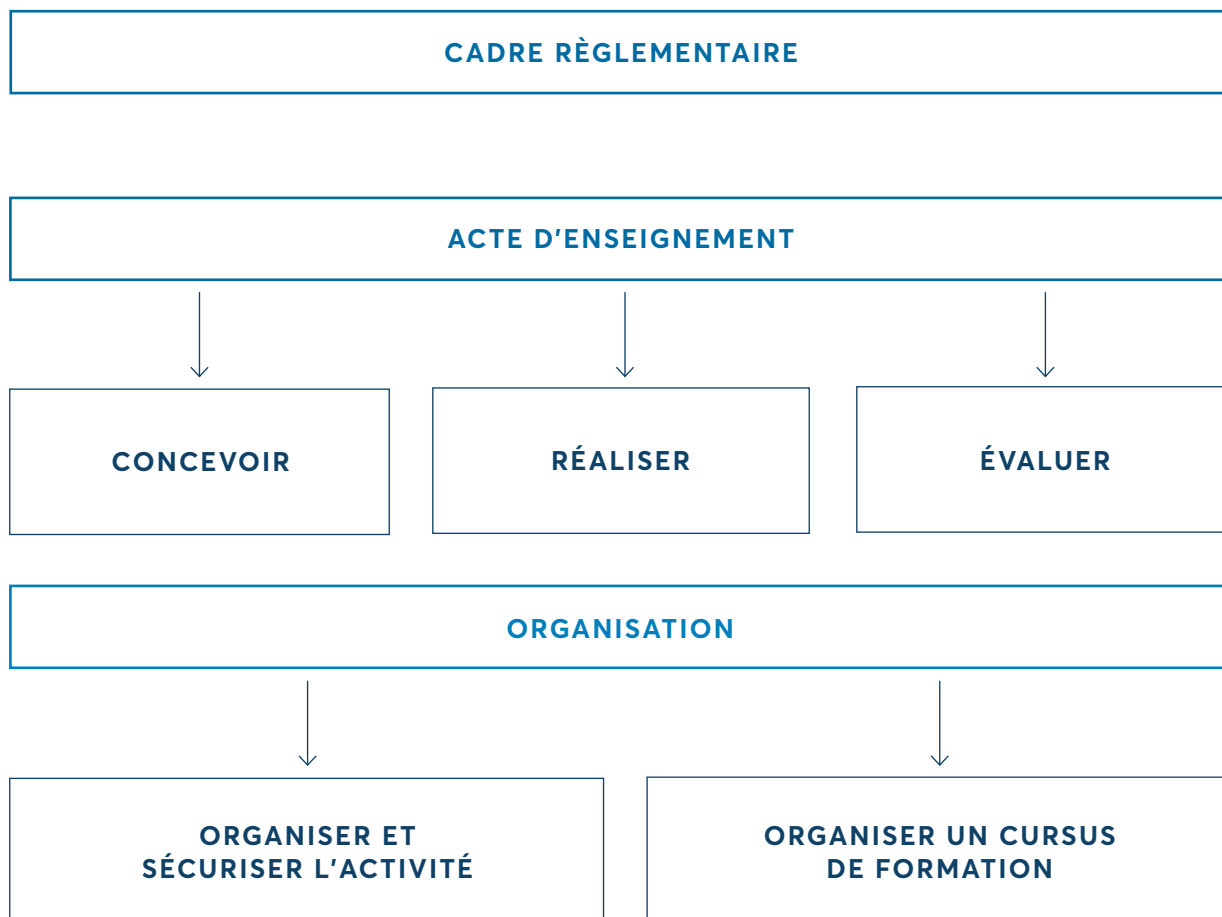
Les autres allègements seront accordés par le directeur du stage initial, le tuteur du stage en situation, ou le délégué de la CTR selon les modalités définies dans le livret pédagogique MF1.

Diplômes et qualifications	Stage en situation	
	Module enseigner la pratique de 0 à 6 M	Module organiser l'activité
GP-N4 de la FFESSM (uniquement) + DP-N5 de la FFESSM	Obligatoire	Dispensé
GP-N4 de la FFESSM (uniquement) + INITIA-TEUR de la FFESSM	Dispensé	Obligatoire
GP-N4 de la FFESSM (uniquement) + INITIA-TEUR de la FFESSM + DP-N5 de la FFESSM	Dispensé	Dispensé

Diplômes et qualifications	Stage initial	Stage en situation		Examen
		Module «Organiser l'activité»	Attestation d'aptitude à présenter l'IPD	Épreuve N°4 (IPD)
BPJEPS (option plongée scaphandre)	Dispensé	Dispensé	Dispensé	Dispensé
STAGIAIRE DEJEPS titulaire de l'UC4	Dispensé	Dispensé	Dispensé	Dispensé si UC3 validé depuis - 3 ans



STAGE INITIAL



**ACCÈS AU
STAGE INITIAL**

**RÈGLES
D'ORGANISATION**

— STAGE INITIAL ACCÈS ET RÈGLES D'ORGANISATION

L'organisation de la formation et de l'examen au brevet de « Moniteur Fédéral 1^{er} degré » (MF1) relève de la compétence d'une Commission Technique Régionale (CTR).

Pour accéder au stage initial, le candidat doit :

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité
- Être âgé de 18 ans révolus à la date de début du stage initial
- Être francophone
- Être titulaire du Guide de Palanquée – Niveau 4 de la FFESSM ou du Guide de Palanquée Associé de la FFESSM ou du Niveau 4 de l'ANMP ou du BPJEPS
- Être titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.

Contrôle médical : lorsque le stage initial inclut des passages à l'eau, se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

Le stage initial a un volume horaire de 35 h et doit se dérouler sur un délai d'un mois et demi maximum.

La majorité du stage doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est autorisée que pour 1/3 du volume horaire au maximum.

Il est organisé par une CTR. Une délégation peut être donnée à un Comité Départemental par le Président de la CTR.

Le stagiaire MF1 a l'obligation de participer à l'intégralité du stage initial, quelle que soit sa forme.

À l'issue du stage, un livret pédagogique est remis au stagiaire MF1.

Le directeur du stage est un Instructeur Régional présent pendant la totalité du stage. Il est nommé par le Président de la CTR et peut être assisté de moniteurs MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2 ou DESJEPS licenciés à la FFESSM.

Le stage initial a pour objectif principal de préparer le stagiaire MF1 au stage pédagogique en situation. De fait, son contenu porte essentiellement sur les modules « cadre réglementaire », « acte d'enseignement » et « organisation » sans exclure d'autres contenus jugés pertinents par le directeur de stage. À ce stade, les modules ne sont pas nécessairement maîtrisés dans tous leurs aspects.

Un numéro de déclaration enregistré en CTR est porté sur le livret pédagogique.

Il est du type XX-MM-AA-YYY avec :

- XX = N° du comité régional auquel appartient la CTR organisatrice du stage
- MM - AA = mois et année du stage initial
- YYY : n° d'ordre du stagiaire

L'intervalle de temps compris entre le jour suivant la fin du stage initial, et le jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Règlementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée en enseignement et en exploration citées dans le Code du Sport et le MFT	• Normes d'encadrement concernant la plongée en exploration et en enseignement. • Prerogatives des différents niveaux de plongeurs et aptitudes temporaires (PA, PE). • Prerogatives et obligations du MF1. • Équipements obligatoires et facultatifs des plongeurs et des encadrants. • Matériel obligatoire sur le lieu de plongée. • Conditions d'évolution des plongeurs en exploration utilisant des mélanges autres que l'air et/ou des recycleurs. Qualifications supplémentaires que doit posséder le MF1 pour diriger ces plongées. • Conditions d'évolution des jeunes plongeurs à la FFESSM. • Règlementations locales spécifiques. • Retour d'expérience en plongée et activités subaquatiques (REX).
Organisation de la plongée en France et dans le monde	• Établissement d'APS, associations. • FFESSM : statuts et règlements. • Principales organisations françaises et internationales, la CMAS.
Contenus de formation (MFT)	Savoir où trouver les informations nécessaires.
Responsabilité civile et pénale de l'encadrant et du Directeur de Plongée	• Responsabilités civile et pénale. • Mise en danger d'autrui. • Obligations de moyens et de résultat.
Assurances liées à la licence fédérale	• Responsabilité civile au tiers. • Assurance associée à la licence fédérale. • Assurances individuelles complémentaires.
Certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive (CACI)	Connaître son champ d'application en plongée.
Les équipements de protection individuelle (EPI)	• Définition. • Structures concernées : clubs associatifs et SCA. • Obligations de marquage, de suivi et d'archivage.
Blocs de plongée	• Précautions d'utilisation et d'entretien. • Régime TIV.
Connaître et respecter le milieu naturel.	• Décrire la faune et la flore : espèces courantes dans les sites de pratique concernés. • Citer les règles relatives au respect de l'environnement et expliquer leur esprit. • Faire évoluer sa palanquée et réaliser les exercices sans nuire à l'environnement. • Connaître la charte du plongeur responsable et les sites ressources: DORIS, etc.



— CONCEVOIR

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Définir des objectifs de formation sur la base des contenus à enseigner	• Identifier la nature du contenu à enseigner. • Distinguer les notions de compétence et de capacité. • Aborder la notion d'objectif en terme « d'intention » qui peut être précisée en fonction du contexte (<i>objectif final pour une compétence, objectif intermédiaire pour une capacité, objectif de séance, etc.</i>). • Aborder la notion de progression sur le plan de la gestion de la difficulté et de celle du volume de l'apprentissage. Il en découle la notion de séance et de séquence.
Positionner l'enseignement dans le cursus	Le positionnement s'appuie sur la notion d'acquis et de prérequis. Les prérequis sont identifiés : • En pratique, en intégrant la notion de déroulement chronologique des apprentissages, • En théorie, en fonction de leur utilité (<i>forme et fond</i>). Le positionnement doit être mis en lien avec la notion d'évaluation initiale.
Justifier la séance	Mettre en relation prérogatives et compétences. • En pratique, l'apprentissage doit être relié à une compétence qui relève d'un comportement attendu dans le cadre des prérogatives du plongeur. • En théorie, les contenus sont des outils qui associés les uns aux autres doivent in fine être reliés à une compétence. <i>Par ex</i> : physique + physio — traitement des accidents, et le comportement attendu du plongeur.
Définir une stratégie d'enseignement	En pratique : • Elaborer des situations d'apprentissage qui permettent d'atteindre les objectifs de formation, réalisables en fonction des acquis et prenant en compte la sécurité (<i>ex. : exercices, mises en situation, ...</i>) • Adapter la démarche pédagogique aux spécificités du public (<i>ex. : jeunes plongeurs, seniors, etc.</i>). En théorie: • Identifier et structurer dans un plan les différents éléments constitutifs du contenu à enseigner en fonction de contraintes chronologiques ou de choix argumentés. • Identifier les moyens d'explication, concevoir des outils adaptés ou évaluer la pertinence d'outils existants et éventuellement les adapter au contexte de l'apprentissage. • Adapter la démarche pédagogique aux spécificités du public (<i>ex. : jeunes plongeurs, seniors, etc.</i>).
Évaluer	• Sur la base des critères de formation et de réalisation, définir des critères d'évaluation. • Concevoir les modalités d'évaluation.



RÉALISER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les plongeurs.	• Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération. • Accueillir, informer et prendre en charge les plongeurs. • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des plongeurs. • Prendre en compte les spécificités des plongeurs (<i>enfants, ados, etc.</i>).
Animer une séance.	• Connaître différents types d'animation (<i>magistral, participatif,...</i>) • Mettre en œuvre une animation adaptée au public (<i>jeunes, adultes...</i>). • Gérer le déroulement temporel de la séance.
Communiquer.	• Mettre en œuvre une communication efficace (<i>pour une ou plusieurs personnes</i>). Avoir une élocution claire, un débit de paroles limpide et compréhensible. • Maintenir un contact permanent et bienveillant avec ses élèves, être à leur écoute et rester attentif à leurs préoccupations.
Mettre en œuvre une stratégie de formation et utiliser les outils pédagogiques.	En pratique : • Présenter et justifier les objectifs de la séance. • Expliquer les situations d'apprentissage en intégrant les éléments théoriques (<i>chronologie, déroulement, critères de réalisation, performance attendue, etc.</i>). • Évaluer la compréhension. • Mettre en œuvre une organisation matérielle. • Prendre en compte la sécurité. • Mettre en œuvre des situations, observer et restituer en vue de l'évaluation. En théorie : • Déroulé de la séance, maîtrise des outils d'explication, maîtrise des supports (<i>tableau, schémas, logiciels de présentation, etc.</i>) Mise en place des modalités d'évaluation (<i>restitution, exercice d'application, etc.</i>).
Mettre en place des remédiations.	En pratique : • Identifier les dysfonctionnements (<i>situation trop complexe, lieu de réalisation inadapté, appréhension inattendue de l'élève, etc.</i>). • Les analyser et réajuster les situations d'apprentissage pour assurer leur fonctionnalité en toute sécurité. En théorie : • S'assurer de la compréhension des élèves au cours du déroulé de la séance. • Prendre en compte les difficultés individuelles pour adapter, modifier ou changer des outils d'explication qui se révèlent inefficaces.



ÉVALUER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Réaliser une évaluation initiale (ou diagnostique).	- Lors de la phase de conception de l'acte d'enseignement, les prérequis (<i>acquis strictement nécessaires à la mise en œuvre d'un nouvel apprentissage</i>) ont été identifiés. - Le but de cette compétence est de vérifier que ces éléments sont acquis par les élèves. - L'évaluation peut reposer sur le suivi des élèves ou sur une vérification ponctuelle et ciblée.
Réaliser une évaluation formative.	Repose sur la nécessité d'évaluer la pertinence et le bon fonctionnement de la stratégie de formation. En pratique : - Évaluer la pertinence et le bon fonctionnement des situations d'apprentissage proposées. - L'observation doit permettre un repérage de dysfonctionnements, une analyse et la mise en œuvre de remédiations. En théorie : - Évaluer la bonne compréhension du déroulé du cours - Chercher à détecter les éléments « décrocheurs », comprendre leurs difficultés et mettre en œuvre des remédiations. - Dans les deux cas, on travaille sur l'observation, la réactivité et l'adaptabilité du moniteur face aux difficultés de ses élèves.
Réaliser une évaluation finale (ou sommative).	- Un acte d'enseignement est sous tendu par un objectif de formation, il est donc nécessaire de déterminer si le contrat est rempli. - Il s'agit d'évaluer si l'on a atteint un objectif fixé, avec un niveau de performance attendu, ce qui nécessite la maîtrise d'un système de mesure (<i>fait/non fait, acquis/non acquis...</i>) s'appuyant sur l'identification de critères et d'indicateurs. - En pratique : il s'agit d'évaluer le niveau d'acquisition de l'apprentissage proposé. Cette évaluation repose sur les capacités d'observation et d'analyse du formateur.



— ORGANISER ET SÉCURISER L'ACTIVITÉ

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les plongeurs.	• Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération. • Accueillir, informer et prendre en charge les plongeurs. • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des plongeurs. • Prendre en compte les spécificités des plongeurs (<i>enfants, ados, etc.</i>).
Choisir un site de plongée.	• Choisir un site adapté au niveau technique des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux conditions de pratique. • S'informer sur les sites accessibles et autorisés à partir de cartes marines et/ou auprès de personnes pouvant les connaître (<i>affaires maritimes, pilote du bateau, mairies, etc.</i>).
Composer les palanquées.	• Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité des plongeurs et des guides de palanquée : questionnaire, consultation des documents de plongée, attentes, etc. • En déduire les aptitudes des plongeurs. • Constituer chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement.
Fixer les paramètres de la plongée.	• Donner les paramètres de profondeur et de durée. • Compléter ces paramètres en fonction du type de plongée (<i>ex. : consommation, DTR, paliers...</i>). • Définir la zone d'évolution et le profil de plongée. • Définir les procédures de mise à l'eau et de remontée sur le bateau. • Définir la décompression adaptée au contexte. • Remplir la fiche de sécurité en respectant la réglementation en vigueur.
Présenter le site.	• Décrire la ou les zones de plongée, les conditions de plongée probables (<i>visibilité, courant, etc.</i>). • Rappeler les règles générales de protection de l'environnement, donner des conseils aux plongeurs pour les respecter.
Sécuriser et surveiller.	• Connaître les risques liés aux différentes pratiques. • Prendre en compte les particularités liées aux différents publics : jeunes, seniors, restrictions d'ordre médical, etc. • Prévenir les situations à risque. • Organiser la surveillance de l'activité. • Mettre en place une sécurité surface.
Réagir en cas d'accident.	• Connaître le plan d'évacuation et d'organisation des secours. • S'occuper de la victime : compétence acquise par le RIFAP. • Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge.



— ORGANISER UN CURSUS DE FORMATION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Identifier la nature des cursus à organiser.	• Identifier la nature et le volume des contenus de formation à organiser. • Utiliser le cadre réglementaire (<i>Code du Sport, référentiels des plongeurs</i>) pour identifier les contraintes.
Planifier.	• Maîtriser la programmation en fonction des contraintes de progression. • La notion de programmation est abordée en terme d'organisation des contenus dans le temps. • La notion de progression renvoie à l'utilisation des acquis et des prérequis qui créent des contraintes, notamment dans la chronologie des contenus. • La planification peut relever de contraintes réglementaires (<i>ex : 15 mois pour acquérir l'ensemble des compétences du N3</i>).
Définir une logistique matérielle.	• Définir l'ensemble des moyens matériels à mettre en œuvre. • Gérer de manière optimale les moyens disponibles. En pratique : identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, bateau, mise en œuvre d'ateliers, matériel de secours etc.</i>). En théorie : salle de cours, équipement spécifique (<i>tableau, vidéoprojecteur, etc.</i>). • Les moyens sont définis en nombre suffisant en fonction du nombre de plongeurs à encadrer, du nombre d'encadrants, des spécificités des pratiques mises en œuvre, etc.
Définir les moyens humains.	Définir l'encadrement nécessaire en fonction des contraintes induites par le cursus organisé. En pratique : • Identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, mise en œuvre d'ateliers, etc.</i>) • Définir le nombre d'enseignants et leur niveau en fonction de leurs prérogatives dans le respect des normes d'encadrement définies dans le Code du Sport. En théorie : • Définir le nombre d'enseignants en fonction du nombre de stagiaires et en fonction des choix de stratégies d'enseignement (<i>cours magistraux, travail en groupe et en atelier, etc.</i>).



— MODULE COMPLÉMENTAIRE 20-40 MÈTRES

Il est réservé aux titulaires du GP-N4 de la FFESSM (uniquement) et de l'initiateur de la FFESSM (quelle que soit son ancienneté) et du module complémentaire 6-20 m (acquis depuis moins de 3 ans) ou du BPJEPS (option plongée scaphandre).

Les objectifs de ce module sont d'acquérir des compléments méthodologiques :

- Pour réaliser des cours théoriques et pratiques à tous niveaux
- Pour être capable d'organiser la plongée et d'enseigner dans la zone de 20 à 40 mètres.

— RÈGLES D'ORGANISATION

L'organisation de ce module relève de la CTR qui peut la déléguer à un Codep, un club associatif ou une SCA.

Pour les SCIA et les structures non rattachées à une CTR, l'accord du Président de la CTN est requis.

Une demande doit être formulée au Président de la CTR un mois avant son début.

Le Président de la CTR désigne le directeur de stage, qui est au moins MF2, ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2, ou DESJEPS, licenciés à la FFESSM.

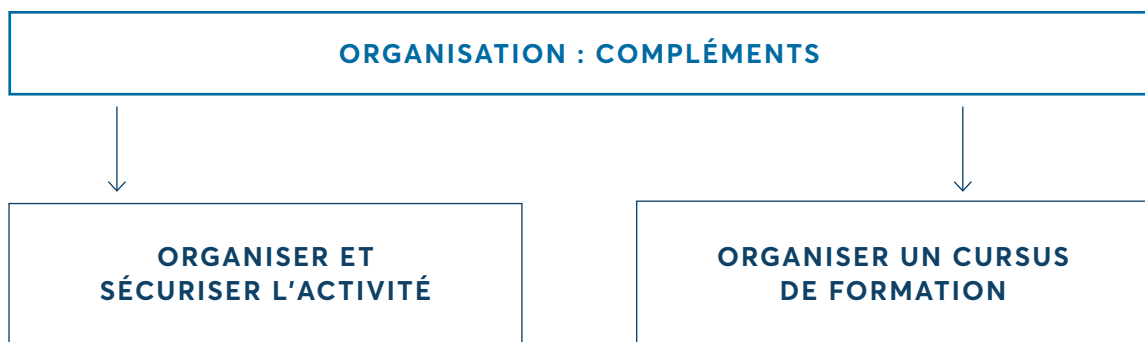
La durée globale est de 7 heures de formation théorique pouvant être réparties sur un délai de 2 semaines au maximum.

Possibilité d'effectuer en plus 2 plongées entre 30 et 40 mètres.

L'intégralité de la formation doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est pas autorisée.

Rappel : les plongées doivent être réalisées en milieu naturel (mer, lac, carrière) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.

ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU MODULE



— MODULE COMPLÉMENTAIRE 20-40 M CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Règlementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée en enseignement et en exploration citées dans le Code du Sport et le MFT	• Normes d'encadrement concernant la plongée en exploration et en enseignement. • Prérogatives des différents niveaux de plongeurs et aptitudes temporaires (PA, PE). • Prérogatives et obligations du MF1. • Équipements obligatoires et facultatifs des plongeurs et des encadrants. • Matériel obligatoire sur le lieu de plongée. • Conditions d'évolution des plongeurs en exploration utilisant des mélanges autres que l'air et/ou des recycleurs. Qualifications supplémentaires que doit posséder le MF1 pour diriger ces plongées. • Conditions d'évolution des jeunes plongeurs à la FFESSM. • Règlementations locales spécifiques. • Retour d'expérience en plongée et activités subaquatiques (REX).
Organisation de la plongée en France et dans le monde	• Établissement d'APS, associations. • FFESSM : statuts et règlements. • Principales organisations françaises et internationales, la CMAS.
Contenus de formation (MFT)	Savoir où trouver les informations nécessaires.
Responsabilité civile et pénale de l'encadrant et du Directeur de Plongée	• Responsabilités civile et pénale. • Mise en danger d'autrui. • Obligations de moyens et de résultat.
Assurances liées à la licence fédérale	• Responsabilité civile au tiers. • Assurance associée à la licence fédérale. • Assurances individuelles complémentaires.
Certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive (CACI)	Connaître son champ d'application en plongée.
Les équipements de protection individuelle (EPI)	• Définition. • Structures concernées : clubs associatifs et SCA. • Obligations de marquage, de suivi et d'archivage.
Blocs de plongée	• Précautions d'utilisation et d'entretien. • Régime TIV.



— MODULE COMPLÉMENTAIRE 20-40 M CADRE RÉGLEMENTAIRE (SUITE)

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Connaître et respecter le milieu naturel.	• Décrire la faune et la flore : espèces courantes dans les sites de pratique concernés. • Citer les règles relatives au respect de l'environnement et expliquer leur esprit. • Faire évoluer sa palanquée et réaliser les exercices sans nuire à l'environnement. • Connaître la charte du plongeur responsable et les sites ressources: DORIS, CROMIS, etc...



MODULE COMPLÉMENTAIRE 20-40 M ORGANISER ET SÉCURISER L'ACTIVITÉ

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les plongeurs.	• Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération. • Accueillir, informer et prendre en charge les plongeurs. • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des plongeurs. • Prendre en compte les spécificités des plongeurs (<i>enfants, ados, etc.</i>).
Choisir un site de plongée.	• Choisir un site adapté aux niveaux techniques des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux conditions de pratique. • S'informer sur les sites accessibles et autorisés à partir de cartes marines et/ou auprès de personnes pouvant les connaître (<i>affaires maritimes, pilote du bateau, mairies, etc.</i>).
Composer les palanquées.	• Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité des plongeurs et des guides de palanquée : questionnement, consultation des documents de plongée, attentes, etc. • En déduire les aptitudes des plongeurs. • Constituer chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement.
Fixer les paramètres de la plongée.	• Donner les paramètres de profondeur et de durée. • Compléter ces paramètres en fonction du type de plongée (<i>ex. : consommation, DTR, paliers...</i>). • Définir la zone d'évolution et le profil de plongée. • Définir les procédures de mise à l'eau et de remontée sur le bateau. • Définir la décompression adaptée au contexte. • Remplir la fiche de sécurité en respectant la réglementation en vigueur.
Présenter le site.	• Décrire la ou les zones de plongée, les conditions de plongée probables (<i>visibilité, courant, etc.</i>). • Rappeler les règles générales de protection de l'environnement, donner des conseils aux plongeurs pour les respecter.
Sécuriser et surveiller.	• Connaître les risques liés aux différentes pratiques. • Particularités liées aux différents publics : jeunes, seniors, restrictions d'ordre médical, etc. • Prévenir les situations à risque. • Organiser la surveillance de l'activité. • Mettre en place une sécurité surface.
Réagir en cas d'accident.	• Connaître le plan d'évacuation et d'organisation des secours. • S'occuper de la victime : compétence acquise par le RIFAP. • Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge. • Connaître le Plan d'Organisation des Secours.



MODULE COMPLÉMENTAIRE 20-40 M ORGANISER UN CURSUS DE FORMATION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Identifier la nature des cursus à organiser.	• Identifier la nature et le volume des contenus de formation à organiser. • Utiliser le cadre réglementaire (<i>Code du Sport, référentiels des plongeurs</i>) pour identifier les contraintes.
Planifier.	• Maîtriser la programmation en fonction des contraintes de progression. • La notion de programmation est abordée en terme d'organisation des contenu dans le temps. • La notion de progression renvoie à l'utilisation des acquis et des prérequis qui créent des contraintes, notamment dans la chronologie des contenus. • La planification peut relever de contraintes réglementaires (<i>ex: 15 mois pour acquérir l'ensemble des compétences du N3</i>).
Définir une logistique matérielle.	• Définir l'ensemble des moyens matériels à mettre en œuvre. • Gérer de manière optimale les moyens disponibles : En pratique: identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, bateau, mise en œuvre d'ateliers, etc.</i>). En théorie: salle de cours, équipement spécifique (<i>tableau, vidéoprojecteur, etc.</i>). • Les moyens sont définis en nombre suffisant en fonction du nombre de personnes à encadrer, du nombre d'encadrant, des spécificités des pratiques mises en œuvre, etc.
Définir les moyens humains.	• Définir l'encadrement nécessaire en fonction des contraintes induites par le cursus organisé. En pratique : • Identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, mise en œuvre d'ateliers, etc.</i>). • Définir le nombre d'enseignants et leur niveau en fonction de leurs prérogatives dans le respect des normes d'encadrement définis dans le Code du Sport. En théorie : • Définir le nombre d'enseignants en fonction du nombre de stagiaires et en fonction des choix de stratégie d'enseignement (<i>cours magistraux, travail en groupe et en atelier, etc.</i>).



— MODULE CAPACITAIRE

Pour accéder au module capacitaire MF1 le candidat doit :

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité
- Être âgé de 17 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être titulaire du diplôme de Guide de Palanquée – Niveau 4 de la FFESSM ou de la carte de Guide de Palanquée Associé de la FFESSM ou du Niveau 4 de l'ANMP ou du BPJEPS.

L'objectif de ce module est d'acquérir les connaissances utiles et nécessaires pour concevoir et réaliser des cours théoriques et pratiques à tous niveaux.

— RÈGLES D'ORGANISATION

L'organisation de ce module relève de la CTR. Une délégation peut être donnée à un Comité Départemental par le Président de la CTR.

Pour les SCIA et les structures non rattachées à une CTR, l'accord du Président de la CTN est requis.

L'organisation d'un module capacitaire nécessite une demande préalable, au moins un mois avant le début de la formation, au Président de la CTR.

La durée globale de la formation est laissée à l'appréciation de la CTR organisatrice.

La validation du module repose sur une évaluation, par écrit, des connaissances dans les différentes matières :

- Cadre réglementaire (coefficient 2)
- Aspects théoriques de l'activité (coefficient 2)
- Anatomie, physiologie, physiopathologie du plongeur (coefficient 4)
- Désaturation (coefficient 3).

La durée de chacune des quatre épreuves écrites ne doit pas excéder 45 minutes.

Le module est acquis si le candidat a obtenu une note minimale de 10/20 en cadre réglementaire et, sur l'ensemble des trois autres matières, une moyenne générale de 10/20.

Le Président de la CTR désigne le responsable de la formation et de sa validation qui est au moins MF2, ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS, licenciés à la FFESSM.

Une fois acquis, ce module capacitaire a une durée de validité de 4 ans. Passé ce délai, le module doit être repassé.



Nota :

Les personnes ayant obtenu le brevet de Guide de Palanquée - Niveau 4 de la FFESSM ou de l'ANMP avant le 01/01/2026 sont dispensées de l'obligation de passer le module capacitaire dans son intégralité. Ils doivent passer uniquement l'évaluation du « cadre réglementaire » et obtenir au moins 10/20 pour valider le module. Dans ce cas, l'évaluation est laissée au choix de la CTR organisatrice et peut intervenir en amont de l'examen MF1 et au plus tard, au cours d'un examen.



MODULE CAPACITAIRE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Règlementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée en enseignement et en exploration citées dans le Code du Sport et le MFT	• Normes d'encadrement concernant la plongée en exploration et en enseignement. • Prerogatives des différents niveaux de plongeurs et aptitudes temporaires (PA, PE). • Prerogatives et obligations du MF1. • Équipements obligatoires et facultatifs des plongeurs et des encadrants. • Matériel obligatoire sur le lieu de plongée. • Conditions d'évolution des plongeurs en exploration utilisant des mélanges autres que l'air et/ou des recycleurs. Qualifications supplémentaires que doit posséder le MF1 pour diriger ces plongées. • Conditions d'évolution des jeunes plongeurs à la FFESSM. • Règlementations locales spécifiques. • Retour d'expérience en plongée et activités subaquatiques (REX).
Organisation de la plongée en France et dans le monde	• Établissement d'APS, associations. • FFESSM : statuts et règlements. • Principales organisations françaises et internationales, la CMAS.
Contenus de formation (MFT)	Savoir où trouver les informations nécessaires.
Responsabilité civile et pénale de l'encadrant et du Directeur de Plongée	• Responsabilités civile et pénale. • Mise en danger d'autrui. • Obligations de moyens et de résultat.
Assurances liées à la licence fédérale	• Responsabilité civile au tiers. • Assurance associée à la licence fédérale. • Assurances individuelles complémentaires.
Certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive (CACI)	Connaître son champ d'application en plongée.
Les équipements de protection individuelle (EPI)	• Définition. • Structures concernées : clubs associatifs et SCA. • Obligations de marquage, de suivi et d'archivage.
Blocs de plongée	• Précautions d'utilisation et d'entretien. • Régime TIV.



— MODULE CAPACITAIRE CADRE RÉGLEMENTAIRE (SUITE)

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Connaître et respecter le milieu naturel.	• Décrire la faune et la flore : espèces courantes dans les sites de pratique concernés. • Citer les règles relatives au respect de l'environnement et expliquer leur esprit. • Faire évoluer sa palanquée et réaliser les exercices sans nuire à l'environnement. • Connaître la charte du plongeur responsable et les sites ressources: DORIS, CROMIS, etc...



— MODULE CAPACITAIRE ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Oreille et plongée	- Anatomie simple de l'oreille : savoir localiser sur un schéma et décrire brièvement le rôle des éléments de l'oreille externe, moyenne et interne. - Savoirs quels éléments sont impliqués dans l'audition et l'équilibre. - Accidents barotraumatiques de l'oreille : symptômes, mécanismes, conduite à tenir et prévention. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés. Utilisation possible de planches muettes pour expliquer un fonctionnement.
Accidents barotraumatiques	- Anatomie simple des poumons et des sinus. - Accidents barotraumatiques des poumons, des sinus et des dents, placage du masque - Symptômes, mécanismes, conduite à tenir et prévention. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés. Utilisation possible de planches muettes pour expliquer un fonctionnement.
Essoufflement en plongée	- Anatomie simple de l'appareil ventilatoire. - Mécanique ventilatoire : - Inspiration, expiration, muscles concernés - Volumes pulmonaires. - Anatomie simple : alvéoles pulmonaires, paroi alvéolo-capillaire. - Notion d'échanges gazeux (O₂, CO₂, CO) - Modifications de la ventilation en immersion. Constance de la Pp CO₂ alvéolaire en fonction de la profondeur. - Symptômes, mécanismes (notions de rétention de CO₂ et d'hypercapnie), facteurs favorisants, conduite à tenir et prévention. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés. Utilisation possible de planches muettes pour expliquer un fonctionnement. Les valeurs des pressions partielles ne sont pas exigibles en évaluation.
Oedème pulmonaire d'immersion	Causes, symptômes, facteurs favorisants et conduite à tenir. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés. Etude de cas.
Accidents liés à la pratique de l'apnée	Syncope hypoxique, perte de contrôle moteur (samba), prévention. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés. Etude de cas.



— MODULE CAPACITAIRE ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR (SUITE)

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Incidents liés au froid en plongée	• Mécanismes des pertes caloriques et réaction de l'organisme en plongée. • Symptômes, conduite à tenir et prévention en tant que DP. • Syncope thermo-différentielle : mécanisme et prévention. Evaluation : capacité à décrire les mécanismes et les comportements adaptés. Etude de cas.
Déshydratation en plongée	• Causes, facteurs favorisants (diurèse d'immersion et liée au froid), risques. • Conduite à tenir et prévention en tant que GP. Evaluation : étude de cas pratiques en tant que GP. Capacité à citer les situations et décrire les comportements adaptés.
Entraînement physique en plongée	• Filières énergétiques : description, relations avec les épreuves d'examen. • Préparation physique générale. • Adaptation et régulation de la ventilation et de la circulation à l'effort. • Notions de travail en endurance (foncier) et en intensité. • Fréquences cardiaques et zones de travail, récupération. Evaluation : Planification de l'entraînement physique pour les différents niveaux de plongée et les épreuves GP-N4.



MODULE CAPACITAIRE DÉSATURATION

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Modèle de Haldane et dérivés	- Principes du modèle : - Compartiments en parallèle - Equation de calcul de la saturation - Conditions de la remontée : Sc, M-values et facteurs de gradients (GF). - Jeux de paramètres haldaniens : MN90, Bühlmann (ZHL-16C), RGBM. - Non-modélisation des plongées successives ou multiples, principe de la majoration. Evaluation : Réponse à des questions simples sur les modèles, jeux de paramètres, M-values et facteurs de gradient (GF). Incidence de l'application des GF sur les paliers.
Autre modèle	Principe du modèle DCIEM : - Compartiments en série - Gestion native des plongées successives Evaluation : compréhension des différences avec le modèle de Haldane.
Formation et croissance des bulles	- Micronoyaux gazeux pré-existants. - Charge en azote (Prt index = profondeur x racine carrée du temps) - Naissance et croissance des bulles : remontée, yoyo, remontées rapides. - Acclimatation à la désaturation : plongée de réadaptation. Evaluation : - Capacité à décrire ces notions en lien avec la pratique des niveaux 1 à 4. - Connaître et expliquer les préconisations fédérales et les procédures de rattrapage.
Accidents de désaturation	- Mécanismes, principaux symptômes. - Coeur, foramen ovale perméable (FOP). - Shunts pulmonaires. - Facteurs de prévention : respects des procédures, facteurs favorisants, comportements avant, pendant, après la plongée et profils de plongée à risques, acclimatation à la désaturation, plongées de réadaptation. - Traitement : se limiter à la prise en charge enseignée lors du RIFAP. Evaluation : étude de cas pratiques en tant que MF1. L'utilisation de schémas comme support d'explication est possible.



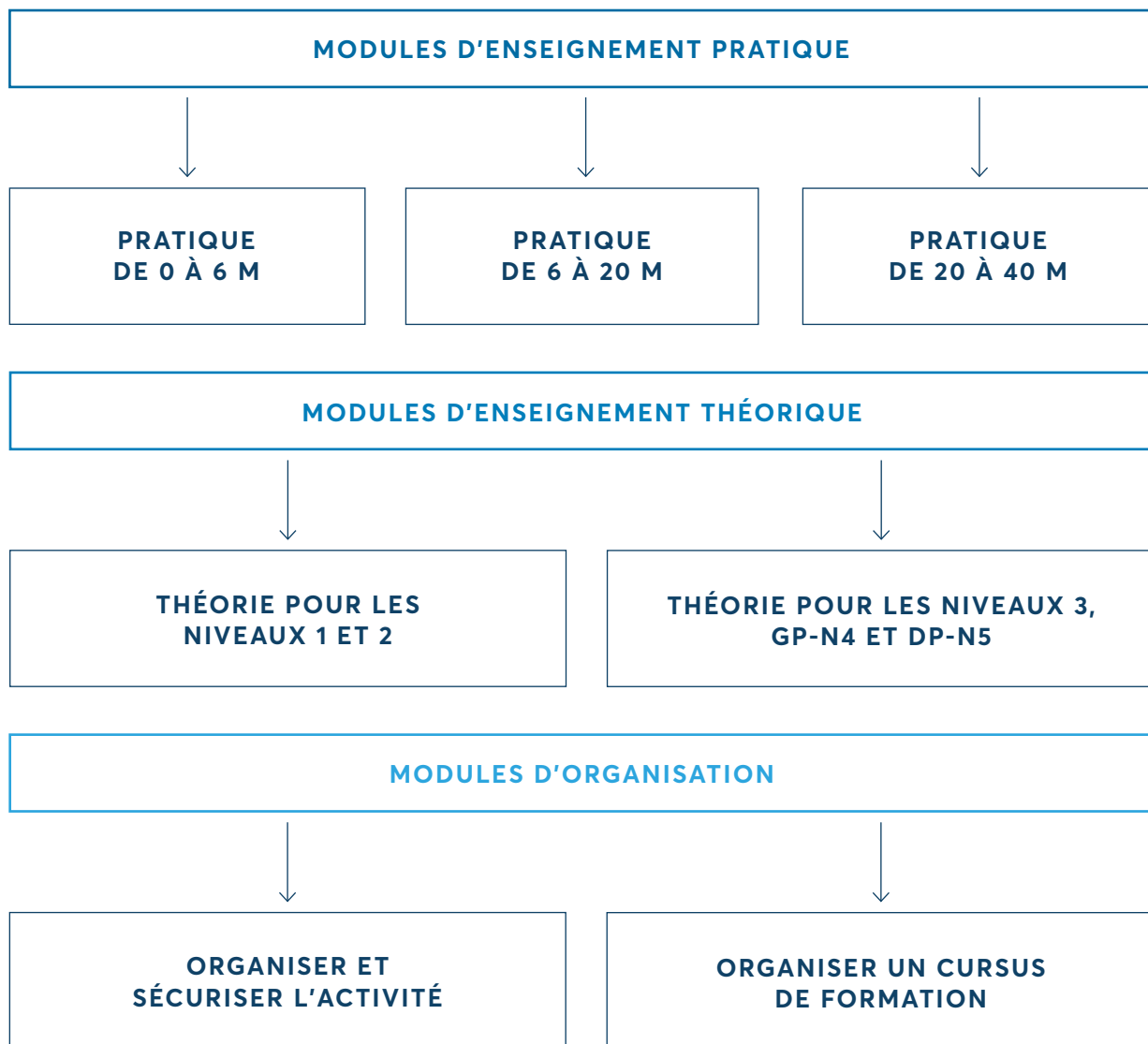
— MODULE CAPACITAIRE ASPECTS THÉORIQUES DE L'ACTIVITÉ

Les connaissances des niveaux antérieurs sont considérées comme maîtrisées. L'évaluation peut permettre de vérifier ce point.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Flottabilité	• Notions de densité et de masse volumique. • Notions de poids apparent, poids réel, poussée d'Archimède et lestage des plongeurs. Evaluation : problèmes simples et en lien avec la pratique.
Compressibilité des gaz	• Consommation des plongeurs en surface et en immersion, conséquences pratiques. • Influence de la densité des gaz respirés. • Influence de la température sur la pression des blocs. Evaluation : se limiter à des problèmes dont les données chiffrées sont simples.
Pressions partielles	• Limites de toxicité de l'oxygène et de l'azote en fonction de la profondeur. • Gonflage des blocs à l'air. • Les mélanges autres que l'air ne sont pas traités. Evaluation : se limiter à des problèmes dont les données chiffrées sont simples.
Optique	Description et conséquences pour le plongeur : • De l'absorption des couleurs en fonction de la profondeur. • De la réflexion et de la réfraction des rayons lumineux dans l'eau en plongée diurne et nocturne. • Du rétrécissement du champ de vision en immersion. Evaluation : pas de calculs ni d'utilisation de formules trigonométriques. Les explications peuvent être illustrées par des situations en lien avec l'activité d'encadrant.
Acoustique	Description et conséquences pour le plongeur des différences de vitesse de propagation du son dans l'air et dans l'eau. Evaluation : les explications peuvent être illustrées par des calculs simples.
Activité de directeur de plongée (DP)	• Notions théoriques d'organisation de plongée. • Organisation de plongées particulières : jeunes plongeurs, plongées de nuit, dérivantes, etc. Evaluation : étude de cas pratiques.



STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION



ACCÈS AU
STAGE INITIAL

RÈGLES
D'ORGANISATION

— ACCÈS AU STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION ET RÈGLES D'ORGANISATION

L'accès au stage pédagogique en situation peut se faire à partir de la filière classique ou de la filière par capitalisation selon les modalités décrites page 4.

En cas d'allègement, le stagiaire doit en faire la demande au Président de la CTR et fournir les justificatifs (diplômes, qualifications, ...) pour débiter le stage en situation.

Dans chaque région, la structure (club ou SCA) habilitée pour accueillir des stagiaires MF1 doit satisfaire au cahier des charges spécifique élaboré par la CTR lorsqu'il existe et a été entériné par le Comité Directeur du Comité Régional.

Le tuteur de stage est un MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2 ou DEJEPS (E4) ou DESJEPS licencié à la FFESSM. Il peut être le tuteur de quatre stagiaires au maximum au cours d'une même séance, dont deux stagiaires DEJEPS au maximum. Les CTR sont habilitées à exercer un contrôle.

Le tuteur de stage valide les séances théoriques, pratiques et les modules dans le livret pédagogique du stagiaire. Sa présence sur site ou dans la salle de cours est obligatoire.

Dans un souci de continuité pédagogique, pour pouvoir valider un module, un tuteur doit avoir suivi le stagiaire sur un minimum de 4 séances dont au moins 1 dans le module concerné.

Pour les modules d'enseignement pratique :

- Il est recommandé de faire travailler le stagiaire MF1 en présence de véritables élèves.
- Le stagiaire est mis en situation d'enseignement avec des plongeurs allant du niveau débutant à celui de Guide de Palanquée - N4, dans les espaces 0-6 m, 6-20 m et 20-40 m.
- Lors des séances se déroulant au-delà de 20 m, un tuteur de stage, tel que défini dans la présente section, est obligatoirement présent dans la palanquée du stagiaire pédagogique.

Rappel : les plongées des modules d'enseignement pratique de 6 à 20 m et de 20 à 40 m doivent être réalisées en milieu naturel (mer, lac, carrière) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.

Pour chaque module :

- Le stagiaire MF1 doit réaliser au moins 5 séances complètes dont 2 sont validées, portant sur des thèmes d'enseignement et des niveaux de plongeurs différents.
- Une séance est complète lorsque les trois phases (concevoir, réaliser, évaluer) sont réalisées, elle est validée lorsque les trois phases sont acquises.

La CTN recommande au stagiaire MF1 de participer à un examen complet de Guide de Palanquée - Niveau 4.



Nota :

Le stagiaire pédagogique MF1 est reconnu par le Code du Sport comme enseignant niveau 2 (E2, annexe III-15b). Ce statut est reconnu uniquement pendant la période de validité du livret pédagogique. Il a le droit d'enseigner dans l'espace 0 - 20m avec l'accord du Président du club ou de l'exploitant de la SCA et sous la responsabilité d'un DP E3 sans la présence d'un tuteur sur site. Cependant, il ne peut ni délivrer les compétences des Niveaux 1 et 2 de plongeurs, ni certifier des plongées sur les carnets de plongée, ni exercer les fonctions de Directeur de Plongée quel que soit le milieu.

MODULE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE ENTRE 0 ET 6 MÈTRES

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

DATE						
CONCEVOIR	Formateur					
	Niveau travaillé					
	Thème travaillé					
	Définir les objectifs de formation					
	Positionner le thème dans le cursus					
RÉALISER	Justifier la séance					
	Définir une stratégie d'enseignement					
	Accueillir les plongeurs					
ÉVALUER	Animer une séance et communiquer					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation					
	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)					



VALIDATION DES SÉANCES : Inscrire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

MODULE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE ENTRE 6 ET 20 MÈTRES

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

DATE						
CONCEVOIR	Formateur					
	Niveau travaillé					
	Thème travaillé					
	Définir les objectifs de formation					
	Positionner le thème dans le cursus					
RÉALISER	Justifier la séance					
	Définir une stratégie d'enseignement					
	Accueillir les plongeurs					
ÉVALUER	Animer une séance et communiquer					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation					
	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)					



VALIDATION DES SÉANCES : Inscrire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

MODULE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE ENTRE 20 ET 40 MÈTRES

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

DATE						
CONCEVOIR	Formateur					
	Niveau travaillé					
	Thème travaillé					
	Définir les objectifs de formation					
	Positionner le thème dans le cursus					
RÉALISER	Justifier la séance					
	Définir une stratégie d'enseignement					
	Accueillir les plongeurs					
ÉVALUER	Animer une séance et communiquer					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation					
	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)					



VALIDATION DES SÉANCES : Inscrire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

MODULE D'ENSEIGNEMENT DE LA THÉORIE AU PE12, N1, PA20, PE40 ET N2

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

DATE						
CONCEVOIR	Formateur					
	Niveau travaillé					
	Thème travaillé					
	Définir les objectifs de formation					
	Positionner le thème dans le cursus					
RÉALISER	Justifier la séance					
	Définir une stratégie d'enseignement					
	Accueillir les plongeurs					
ÉVALUER	Animer une séance et communiquer					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation					
	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)					



VALIDATION DES SÉANCES : Inscrire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

MODULE D'ENSEIGNEMENT DE LA THÉORIE AU PA40, PE60 N3, GP-N4, ET DP-N5

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

DATE						
CONCEVOIR	Formateur					
	Niveau travaillé					
	Thème travaillé					
	Définir les objectifs de formation					
	Positionner le thème dans le cursus					
	Justifier la séance					
	Définir une stratégie d'enseignement					
	Accueillir les plongeurs					
RÉALISER	Animer une séance et communiquer					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation					
ÉVALUER	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)					



VALIDATION DES SÉANCES : Inscrire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— MODULE D'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

— Organiser et sécuriser l'activité

DATE										
Formateur										
Thème travaillé										
Accueillir les plongeurs										
Choisir un site de plongée										
Composer les palanquées en exploration et en enseignement										
Fixer les paramètres de la plongée										
Présenter le site										
Sécuriser et surveiller										
Réagir en cas d'accident										

— Organiser un cursus de formation



DATE										
Formateur										
Niveau travaillé										
Identifier la nature du cursus à organiser										
Planifier										
Définir une logistique matérielle										
Définir les moyens humains										

VALIDATION DES SÉANCES : Inscrire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— STAGE FINAL ACCÈS ET RÈGLES D'ORGANISATION

Le stage final a un volume de 35 heures, pouvant être réparties au maximum sur 3 week-ends consécutifs.

L'intégralité du stage doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est pas autorisée.

Pour y accéder, le stagiaire doit avoir validé l'ensemble des modules du stage pédagogique en situation, ainsi que le module capacitaire (théorie).

Le directeur du stage final est un Instructeur Régional ou National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par le Président de la CTR et peut être assisté par des moniteurs MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2 ou DESJEPS licenciés à la FFESSM.

Au cours du stage final, la formation des stagiaires MF1 doit plus particulièrement porter sur :

- L'enseignement dans l'espace 0 - 40 m
- La préparation aux épreuves de l'examen. Chacune d'entre elles sera réalisée au moins une fois pendant le stage.



EXAMEN

ÉPREUVES

**INTERVENTION SUR UN PLONGEUR
EN DIFFICULTÉ**

**PÉDAGOGIE
PRATIQUE**

**PÉDAGOGIE
THÉORIQUE**

**PÉDAGOGIE
ORGANISATIONNELLE**

ORGANISATION DE L'EXAMEN

ACCÈS À L'EXAMEN ET JURY

**NOTATION ET DÉLIVRANCE
DU DIPLÔME**



**ATTESTATION D'APTITUDE
A PRÉSENTER L'IPD**

— ACCÈS À L'EXAMEN

L'organisation de l'examen relève de la compétence d'une Commission Technique Régionale (CTR).

Pour y accéder, le candidat doit :

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation, stage initial compris.
- Etre francophone.
- Etre titulaire du Guide de Palanquée – Niveau 4 de la FFESSM ou du Guide de Palanquée Associé de la FFESSM ou du Niveau 4 de l'ANMP ou du BPJEPS.
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, permis option côtière minimum, (les « anciens permis » côtier et A sont toujours recevables). Les possesseurs d'un permis étranger doivent justifier que celui-ci leur donne en France des prérogatives équivalentes au permis option côtière.
- Avoir effectué dans l'ordre chronologique, après obtention du diplôme de Guide de Palanquée, les différents éléments définis au chapitre « Coursus de formation ».
- Présenter l'attestation d'aptitude à l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 mètres, laquelle doit être signée sur le livret pédagogique par un moniteur au minimum MF1 ou MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1 ou DEJEPS (E3) licencié à la FFESSM. La validité de cette aptitude est de 9 mois.

Le modèle type figure à la dernière page du contenu de formation.

L'ensemble des stages doit être effectué dans un délai de 3 ans maximum à partir de la fin du stage initial : tout candidat doit se présenter à l'examen dans ce délai.

En cas de dépassement de ce délai de 3 ans, le Président de la CTR qui a délivré le livret pédagogique peut exceptionnellement accepter une dérogation en prolongeant sa validité d'une année maximum.

Si le stage se déroule à l'étranger sous le contrôle d'un moniteur français, ce dernier doit en demander l'autorisation préalable au Président de la CTN.

Si des stages s'effectuent dans les COM ou Collectivités Territoriales ou Collectivités Départementales non rattachées à un Comité Régional, le Président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.



Nota :

- Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session. Le non respect de ce délai, découvert a posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté.
- Si, en cas d'un échec à l'examen, le candidat arrive au-delà des 3 ans de durée maximale pour la réalisation du cursus de formation, il doit refaire un stage final pour présenter à nouveau l'examen. Ce stage final supplémentaire, ainsi que ce nouvel examen, devront avoir été réalisés dans la période des 12 mois qui suit la fin du cursus de formation de 3 ans. En cas de nouvel échec, tout nouvel examen devra être présenté dans cette même période de 12 mois.
- Lorsqu'un candidat ne se présente pas dans son Comité Régional ou Inter-Régional d'appartenance, il doit fournir une attestation sur l'honneur indiquant qu'il ne s'est pas présenté à une session d'examen dans les 30 jours précédents.



JURY DE L'EXAMEN

L'examen est organisé au niveau régional avec un jury fédéral de la FFESSM comportant :

- Le président du jury qui est le Président de la Commission Technique Régionale ou son représentant ;
- Le délégué de la CTR, Instructeur Fédéral Régional ou National, en charge de vérifier la conformité du déroulement de l'examen et de contribuer à son harmonisation. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats ;
- Un ou plusieurs Instructeurs aidés d'un ou plusieurs MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2 ou DESJEPS.

Les jurys de chaque atelier doivent être composés de binômes pour l'évaluation des épreuves de pédagogie et de l'IPD.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et, pour les épreuves nécessitant une mise à l'eau, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique (CACI), en cours de validité.

La cérémonie de remise des diplômes est présidée par le Président du Comité Régional ou son représentant. En son absence, c'est le président du jury qui est en charge de cette fonction.



Nota :

Le Président de la CTR ou son représentant peut, s'il est Instructeur Fédéral, cumuler sa fonction avec celle de délégué.



ÉPREUVES DE L'EXAMEN

Pour les 3 épreuves de pédagogie, les candidats sont autorisés à utiliser le MFT non annoté pour préparer leur sujet.

1 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE (AVEC ET SANS SCAPHANDRE) : Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une séance de plongée faite à un ou plusieurs élèves, accompagnée des conseils, remarques ou consignes nécessaires avant l'immersion.

Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels elle s'adresse sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par le jury responsable de l'épreuve. Celui-ci peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Les sujets à traiter portent sur l'apprentissage ou le perfectionnement des exercices préparant aux brevets de plongeur du débutant au Niveau 3, des qualifications PA20, PE40, PA40 et PE60 au GP-N4 et DP-N5 ainsi qu'à la randonnée subaquatique.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 30 minutes pour l'exposer, le réaliser dans l'eau et répondre aux éventuelles questions du jury. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.

2 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE ORGANISATIONNELLE : Coefficient 3

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à organiser l'activité en toute sécurité.

Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels elle s'adresse sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par le jury responsable de l'épreuve. Celui-ci peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Les sujets à traiter portent sur :

- la gestion d'un bateau de plongée,
- l'accueil des plongeurs,
- l'organisation des palanquées,
- l'organisation de la sécurité sur site,
- l'organisation des secours,
- l'organisation d'une formation de plongeurs du N1 au DP-N5.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 10 minutes maximum pour l'exposer. Le jury dispose ensuite de 20 minutes maximum pour poser des questions et permettre au candidat d'y répondre. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.



— ÉPREUVES DE L'EXAMEN (SUITE)

3 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à transmettre des connaissances théoriques concernant la plongée.

Il développe devant un groupe d'élèves un sujet de théorie appliquée à la plongée.

Le niveau technique des élèves s'étend du débutant jusqu'au plongeur préparant le GP-N4.

Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels elle s'adresse sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par le jury responsable de l'épreuve. Celui-ci peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Les sujets à traiter portent sur :

- l'anatomie, la physiologie et la physiopathologie du plongeur,
- la décompression : tables fédérales issues des tables MN90, ordinateurs de plongée,
- les aspects théoriques de l'activité,
- le matériel de plongée et la station de gonflage,
- les connaissances générales du milieu marin, de la faune et de la flore locales et du respect et de la protection de l'environnement.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 30 minutes pour l'exposer et répondre aux éventuelles questions du jury. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.

Avant la session de l'examen, les candidats devront avoir été informés des outils pédagogiques qui seront mis à leur disposition, tels que tableau noir ou blanc, tableau papier, rétroprojecteur, planches de matériel, d'anatomie et de la faune locale, éléments de l'équipement d'un plongeur et notamment détendeurs, bouteilles, gilets, etc.



ÉPREUVES DE L'EXAMEN (SUITE)

4 | ÉPREUVE D'INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ À 25 MÈTRES : Coefficient 4

DESCRIPTION

Il s'agit d'une épreuve durant laquelle le futur MF1 doit démontrer ses capacités à prendre en compte une situation nécessitant une intervention à 25 mètres de profondeur, ainsi que la remontée d'un plongeur en difficulté, jusqu'à une profondeur plafond de 6 mètres.

DÉROULEMENT

- Le candidat intervient sur un plongeur (l'examineur) conscient et stabilisé à 25 m sur un fond plus important. Sur un signe de l'examineur, le candidat doit le remonter dans une zone de profondeur comprise entre 8 et 6 m en privilégiant l'utilisation du gilet.
- Il doit assurer la sécurité de la remontée et notamment la maîtrise de la vitesse en toutes circonstances, jusqu'à l'arrivée en zone de palier.
- Tout au long de l'intervention, le candidat surveille l'assisté et doit conserver une attitude sécurisante.
- Il doit pouvoir s'adapter à une situation évolutive (perte de conscience, lâcher de détendeur ou panne d'air).
- A l'approche de la surface, le candidat réalise un arrêt franc entre 8 et 6 m puis effectue un tour d'horizon en maintenant son niveau d'immersion.
- Une fois stabilisé, et sur le signe « fin d'exercice » le binôme candidat-examineur se désolidarise et le candidat déploie son parachute en conservant toujours son niveau d'immersion.

ÉVALUATION

L'intervention est évaluée sur 20 points.

La non maîtrise du déploiement du parachute peut entraîner une perte de points.

Sont pris en compte :

- La qualité et l'efficacité de la prise en charge.
- Le contrôle de la vitesse de remontée.
- Le profil de la remontée.
- Le respect de la profondeur plafond (entre 8 et 6 m) et le tour d'horizon.

Dans tous les cas, si une vitesse de remontée rapide est tolérée en début de remontée, celle-ci doit être définitivement maîtrisée au plus tard à l'arrivée à 20 m.

L'utilisation du gilet doit être privilégiée.

L'utilisation des palmes et le regonflage au cours de la remontée sont pénalisant pour l'évaluation.

Sont éliminatoires :

- Tout comportement impactant la sécurité.
- Un manque de réactivité au fond.
- Une redescente de plus de 2 m à tout moment : au fond, à la remontée et au palier.
- Percer la surface sans marquer l'arrêt au palier.



— NOTATION | OBTENTION DE L'EXAMEN

Les épreuves sont notées sur 20 et affectées des coefficients suivants :

- 1 | Épreuve de pédagogie pratique : coefficient 4.
- 2 | Épreuve de pédagogie organisationnelle et de sécurité : coefficient 3.
- 3 | Épreuve de pédagogie théorique : coefficient 4.
- 4 | Épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 m : coefficient 4.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 150 points.
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
- Avoir réalisé toutes les épreuves : toute épreuve non faite est éliminatoire.
- Obtenir la moyenne de 10/20 :
 - À l'ensemble formé par les 3 épreuves de pédagogie (épreuves N°1, 2 et 3)
 - À l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 m (épreuve N°4)

— DÉLIVRANCE DU DIPLÔME | FORMALITÉS

Le diplôme de MF1 est délivré sous la signature du Président du Comité Régional, du Président de la CTR et du Président du jury.

Les Commissions Techniques Régionales sont depositaires des documents suivants :

- Fichier Excel vierge tenant lieu de bordereau d'examen (en provenance du siège de la FFESSM).
- Diplômes.

Avant l'examen, les organisateurs doivent disposer du fichier Excel « MF1 » vierge valant bordereau de notes.

À charge des organisateurs :

- De saisir complètement le bordereau en utilisant le fichier Excel disponible sur le site internet (accès CTR) en apportant les numéros des diplômes.
- De remplir les diplômes en respectant les numéros portés sur les bordereaux.
- De remettre les diplômes aux lauréats.
- D'envoyer à la CTR dans les meilleurs délais (30 jours maximum) le fichier Excel renseigné.
- De conserver un exemplaire du fichier Excel.

À charge de la CTR :

- De mettre à la disposition du délégué de la CTR le nombre nécessaire de diplômes numérotés et signés par le Président du Comité Régional et le Président de la CTR.
- De mettre à la disposition du délégué de la CTR le fichier Excel permettant de saisir le bordereau de la session.
- De conserver un exemplaire du fichier Excel.
- D'importer le fichier Excel et de clôturer la session sur le site de la FFESSM (accès CTR).

À charge de l'administration fédérale nationale :

- D'établir, après clôture de l'examen de MF1 par la CTR, les cartes doubles face FFESSM/CMAS et de les adresser directement aux lauréats.
- De délivrer des duplicata (*carte double face*) sur demande des lauréats



— ATTESTATION D'APTITUDE A PRÉSENTER L'ÉPREUVE D'INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ À 25 M

• Cette attestation :

- doit être signée sur le livret pédagogique par un moniteur au minimum MF1 ou MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1, ou DE-JEPS (E3) licencié à la FFESSM,
- est valable 9 mois à partir de la date de délivrance.

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Niveau :

N° de licence :

Certifie que :

Nom :

Prénom :

N° de licence :

est apte à présenter l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 mètres

Date de l'attestation :

Cachet et signature de l'encadrant(e) :



— MODIFICATIONS DEPUIS MAI 2021 :

- Page 6 : autorisation de la visio-conférence au stage initial pour 1/3 du volume horaire au maximum
- Page 13 : obligation de réaliser l'intégralité du module complémentaire 20-40m en présentiel
- Page 18 : précisions sur les conditions de validations des séances
- Pages 19, 20, 21, 22 et 23 : simplification de la grille d'évaluation des séances et identification du formateur. Uniformisation avec celles de l'initiateur
- Page 24 : identification du formateur dans les 2 grilles d'évaluation
- Page 25 : obligation de réaliser l'intégralité du stage final en présentiel

Juillet 2023

- Page 2 : modification des conditions d'accès à la filière par capitalisation.
- Page 4 : modification des conditions d'allègement du cursus.
- Page 13 : modifications des conditions d'accès et des règles d'organisation du module 20-40 m.
- Page 28 : précision concernant la composition des jurys des épreuves.

Août 2023

- Page 2 et 4 : précisions concernant l'accès à la filière par capitalisation
- Page 13 : rectification d'une erreur concernant l'accès au module 20-40m

Octobre 2023

- Page 2 et 4 : suppression de l'obligation d'avoir l'initiateur depuis moins de 3 ans
- Page 27 : obligation d'avoir le Niveau 3 pour passer l'examen du MF1

Juin 2024

- Page 13 : suppression de l'obligation d'avoir l'initiateur depuis moins de 3 ans
- Page 18 : précision sur les conditions de validation des modules (séance complète / séance validée)

Août 2024

- Page 6 : rajout du FFM pour le stage initial
- Page 18 : rajout du FFM pour le stage en situation
- Page 25 : rajout du FFM pour le stage final
- Page 28 : rajout du FFM dans les jurys d'examen

Novembre 2024

- Page 28 : modification de la composition du jury

Mars 2025

- Page 28 : les FFM peuvent juger les épreuves de pédagogie, en double avec un E4

— MODIFICATIONS (SUITE) :

Mai 2025

- Page 18 : confirmation des prérogatives des CTR sur le stage en situation
- Page 25 : volume horaire du stage final fixé à 35 heures, comme pour le stage initial
- Page 28 : suppression de l'obligation d'être instructeur pour le président de la Commission Technique Régionale ou son représentant

Décembre 2025

- Page 2 : intégration du module capacitaire dans l'architecture générale de la formation
- Page 3 : précision sur les prérogatives du MF1 dans les jurys d'examen GP-N4 et initiateur
- Page 4 : intégration du module capacitaire dans les règles d'organisation du cursus MF1
- Page 7 : mise à jour des contenus de formation relatifs au cadre réglementaire
- Page 18 à 24 : contenus de formation relatifs au module capacitaire
- Page 32 : suppression de l'épreuve « cadre réglementaire »
- Page 33 : intégration du module capacitaire dans les conditions d'accès et règles d'organisation du stage final
- Page 40 : mise à jour des conditions de notation et d'obtention de l'examen

Janvier 2026

- Page 18 : règles d'organisation du module capacitaire (modalités d'évaluation et durée)
- Page 39 : modification de l'épreuve n°4 (IPD) en imposant une fin d'épreuve à 6 m et la prise en compte du déploiement du parachute dans l'évaluation

Mai 2026

- Page 6 et 35 : suppression de l'obligation de justifier du niveau d'entrée uniquement par la présentation d'un diplôme papier. La carte de niveau est également un justificatif valable.

Juillet 2026

- Page 18 : alignement des conditions de dispense GP-N4 de la FFESSM et de l'ANMP concernant le module capacitaire